

## Carreaux de tapis – Guide sur d’entretien et la garantie

### ENTRETIEN

Un entretien approprié de votre plancher est essentiel afin de préserver sa beauté pour de nombreuses années. Le fait de ne pas suivre ces instructions d’entretien adéquat réduira non seulement l’apparence et la performance de votre plancher, mais peut aussi annuler la garantie.

1. Passez l’aspirateur sur votre plancher chaque semaine pour retirer la poussière et la saleté qui peuvent s’accumuler sur, dans et entre les fibres du tapis. Le retrait de ces éléments abrasifs réduira l’usure et prolongera la durée de vie du plancher. L’utilisation d’un aspirateur muni d’une brosse rotative est recommandée, car ceci permet de soulever les poils du tapis tout en aspirant les particules étrangères sur le sol. Des carreaux de tapis de couleur pâle nécessiteront un entretien plus fréquent.

**Remarque :** évitez d’utiliser un aspirateur permettant un brossage agressif qui pourrait endommager les poils ou les fibres du tapis. Consultez le site Web du *Carpet and Rug Institute* (CRI) au [www.carpet-rug.org](http://www.carpet-rug.org) pour obtenir une liste des aspirateurs approuvés et d’autres renseignements sur l’entretien.

2. Nettoyez les taches dès qu’elles surviennent pour un meilleur résultat; une tache fraîche sera beaucoup plus facile à nettoyer. Épongez toujours les taches pour les nettoyer. Évitez de frotter, de récurer et de brosser les taches, car ceci pourrait les imprégner davantage dans les fibres. Pour les taches persistantes, consultez le site du CRI indiqué ci-dessus qui renferme des méthodes de nettoyage spécifiques selon la source de la tache.
3. Il est recommandé d’effectuer le nettoyage professionnel de votre plancher tous les 12 à 18 mois pour retirer la poussière et la saleté incrustées. Des carreaux de tapis de couleur pâle nécessiteront un entretien plus fréquent.
4. Placez des paillasons aux entrées afin d’empêcher la poussière, la saleté et les autres contaminants extérieurs de se répandre sur votre plancher. Il faut nettoyer les paillasons chaque semaine pour éviter l’accumulation et la dispersion de la poussière, de la saleté et des autres contaminants extérieurs. Afin de prévenir le jaunissement des carreaux de tapis, n’utilisez pas de paillason fait à base de latex.

### DIRECTIVES GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

Le tableau de calcul proportionnel suivant s’applique à tous les carreaux de tapis Fuzion Flooring.

Tableau de calcul proportionnel de la garantie à vie :			
1 <sup>re</sup> année – 100 %	2 <sup>e</sup> année – 90 %	3 <sup>e</sup> année – 80 %	4 <sup>e</sup> année – 70 %
5 <sup>e</sup> année – 60 %	6 <sup>e</sup> année – 50 %	7 <sup>e</sup> année – 45 %	8 <sup>e</sup> année – 40 %
9 <sup>e</sup> année – 35 %	10 <sup>e</sup> année – 30 %	11 <sup>e</sup> année – 25 %	12 <sup>e</sup> année – 20 %
13 <sup>e</sup> année – 15 %	14 <sup>e</sup> année – 13 %	15 <sup>e</sup> année – 10 %	16 <sup>e</sup> année – 8 %
17 <sup>e</sup> année – 6 %	18 <sup>e</sup> année – 4 %	19 <sup>e</sup> année – 4 %	20 <sup>e</sup> année et plus – 3 %

1 sur 4

**Usure :** à partir de la date d'achat et en suivant le plan et les directives d'entretien ci-dessus, les carreaux de tapis Fuzion ne présenteront pas une usure supérieure à 10 % au niveau du poids en raison d'une circulation normale. Le poids est défini par la perte de fibres et non par le changement dans l'apparence du produit en raison de l'emmêlement ou de l'écrasement des fibres.

**Texture :** à partir de la date d'achat et en suivant le plan et les directives d'entretien ci-dessus, la texture de la surface des carreaux de tapis Fuzion ne perdra pas sa forme de façon anormale en raison d'une circulation résidentielle ou commerciale légère normale. Consultez le site Web du CRI pour une définition de la perte et du maintien de la texture.

**Taches :** à partir de la date d'achat et en suivant le plan et les directives d'entretien ci-dessus, les carreaux de tapis Fuzion résisteront aux taches causées par des aliments et boissons domestiques courants. Une tache est définie comme un changement de couleur localisé et irréversible, coté à moins de 3,0 sur l'échelle de gris de l'AATCC servant à évaluer les taches (où 1,0 = changement marqué et 5,0 = changement mineur).

**Remarque :** les réclamations doivent inclure une lettre d'un nettoyeur professionnel de tapis décrivant la zone touchée et les procédures de nettoyage appliquées et confirmant que la tache n'a pas pu être délogée. Si, après le nettoyage professionnel, la tache est analysée et obtient une cote de moins de 3,0 sur l'échelle de gris de l'AATCC servant à évaluer le changement de la couleur, Fuzion Flooring dépêchera un nettoyeur professionnel pour éliminer la tache. Si le deuxième nettoyage permet de déloger la tache, le détaillant ou le consommateur devra payer les coûts du nettoyage. Si Fuzion détermine que la zone touchée demeure dans un état insatisfaisant et que toutes les conditions de la garantie sont respectées, Fuzion Flooring dédommagera le propriétaire en suivant le tableau de calcul proportionnel.

**Souillure :** à partir de la date d'achat et en suivant le plan et les directives d'entretien ci-dessus, les carreaux de tapis Fuzion ne présenteront pas de changement de couleur notable en raison de dépôts de saleté provenant d'une circulation résidentielle normale.

**Décoloration :** à partir de la date d'achat et en suivant le plan et les directives d'entretien ci-dessus, les carreaux de tapis Fuzion ne se décoloreront pas de façon remarquable en raison de l'exposition à la lumière.

**Structure:** à partir de la date d'achat et en suivant le plan et les directives d'entretien ci-dessus, les carreaux de tapis Fuzion ne perdront pas leur stabilité dimensionnelle (c.-à-d. le rétrécissement, l'expansion, le bombement ou le gonflement), le matériau de fibre de revêtement ne se délaminera pas et ses bordures ne s'effilocheront pas si le produit est installé correctement à l'intérieur, conformément aux recommandations du CRI.

**Remarque :** l'installateur constitue l'inspecteur final du produit et est responsable de mettre de côté et de ne pas installer tout carreau présentant un défaut de fabrication ou d'esthétique. Tout produit présentant des défauts visibles qui est installé ne sera couvert par aucune des garanties aux présentes.

**Au prorata :** les garanties sur les carreaux de tapis Fuzion sont calculées au prorata, à raison d'une réduction de 10 % par année ou la fin de la période de garantie, selon la première éventualité. Fuzion remplacera ou réparera la partie du tapis n'offrant pas une performance conforme à la norme définie dans la garantie. Si les conditions de la garantie sont respectées, Fuzion dédommagera le propriétaire en suivant le tableau de calcul proportionnel, y compris une allocation raisonnable pour l'installation. Les autres charges comme l'élimination, le déplacement de mobilier, etc. sont la responsabilité du propriétaire.

## EXCLUSIONS :

- une installation inadéquate;
- les zones de circulation intense et l'installation sur des marches;
- les zones où une chaise munie de roulettes inappropriées est utilisée;
- une condition inadéquate du chantier (ce produit doit seulement être installé à l'intérieur, dans des conditions de circulation normales);
- une chaleur, une humidité ou une sécheresse excessive – les conditions idéales pour ce produit : température entre 16 et 27 °C (60 et 80 °F) et humidité relative entre 35 et 65 %;
- l'humidité, la moisissure, les substances corrosives et la pression hydrostatique;
- les dommages causés par des patins, des chaussures à talon aiguille et des objets pointus, notamment des chaussures de sport (golf, soccer, etc.), ou par une activité anormale;
- des changements à l'apparence du produit en raison de salissure ou de bosses causées par un objet lourd;
- un entretien inapproprié;
- une décoloration ou des taches causées par un agent de blanchiment, une solution de nettoyage non approuvée, des produits chimiques abrasifs ou corrosifs, de la peinture, de l'iode, de la teinture, de l'asphalte, de la moutarde, de l'urine, des excréments, etc.;
- des conditions abusives et des accidents comme ceux causés par un animal de compagnie, une brûlure, une inondation, une déchirure ou une rupture, une entaille, une perforation, un entreposage inadéquat, un usage abusif, un incendie, une fuite de plomberie, etc.;
- l'utilisation de produits altérés, des modifications ou des réparations non approuvées, un accident, un mauvais usage ou un usage abusif;
- une fois installés, les carreaux présentant des défauts manifestes ne sont plus couverts par la garantie.



### **Conditions et avertissements**

Cette garantie s'applique uniquement aux produits de première qualité et ne couvre pas les pertes en temps, les inconvénients, les dépenses, les charges ou les coûts consécutifs. La réparation ou le remplacement du produit est le seul recours offert par Fuzion Flooring, à son entière discrétion.

### **Déposer une réclamation**

Dans le cas improbable d'une réclamation, prière d'informer le détaillant autorisé où vous avez acheté le produit. Soyez prêt à décrire le problème spécifique et apportez une copie de votre facture originale. Le détaillant autorisé prendra les mesures nécessaires pour traiter la réclamation après avoir communiqué avec Fuzion Flooring, s'il y a lieu. Pour assurer un service rapide et efficace, conservez au moins quatre carreaux de tapis non utilisés et votre facture originale, ainsi qu'une preuve de calendrier d'entretien et de nettoyage.

